

## JUSTIFICATIF DE PARUTION

*Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.*

**Identifiant annonce : 7298926301**

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

**Cliquez ici :**

<https://annonces-legales.actu.fr/a/7298926301>

Cette annonce a été mise en ligne le **26 juillet 2022** sur **Actu.fr**  
Pour le département : **01 - AIN**

Par acte SSP du 25/07/2022, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

SCI CHARDON IMMO

Objet social : L'administration, la propriété, l'acquisition, la cession, la gestion, l'aménagement, l'entretien, l'exploitation, notamment par voie de location de tout immeuble, fraction d'immeubles, biens et droits immobiliers ; L'acquisition, la détention, la gestion de portefeuille de participations et de valeurs mobilières ou immobilières, au sein de toutes sociétés ayant un objet identique, similaire, connexe ou complémentaire aux activités ci-dessus et ce, à condition d'en respecter le caractère civil ; L'organisation et support du patrimoine familial des Associés, en vue d'en faciliter la gestion et la transmission et d'éviter qu'il ne soit livré aux aléas de l'indivision ; Le recours à l'emprunt et aux garanties de toute nature, auprès de tous organismes de crédit, conclusion de tout contrat de crédit-bail immobilier ou mobilier, en vue de la réalisation des opérations ci-dessus.

Siège social : 5 rue Antoine de Saint-Exupéry - 01800 Meximieux.

Capital : 100 €

Durée : 99 ans

Gérance : M. Laurent Claude Marius Chardon, domicilié 5 rue Antoine de Saint-Exupéry - 01800 Meximieux.

Clause d'agrément : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, entre conjoints ou partenaires pacsés, ascendants ou descendants des associés, même si le conjoint, partenaires pacsés, ascendant ou descendant cessionnaire n'est pas associé. Elles ne peuvent être cédées à des tiers non associés autres que le conjoint, les ascendants ou descendants du cédant, qu'après agrément.

## Immatriculation au RCS de Bourg-en-Bresse

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.  
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

**Vincent TOUSSAINT**  
Directeur de Médialex

